

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N° 02

**Objet : Désignation des délégués
au Syndicat mixte d'Ingénierie
pour les Collectivités et
Territoires Innovants des Alpes
et de la Méditerranée
(SICTIAM)**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérard, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Madame DESJARDINS Lila , rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33,
L.5211-1 et L.5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023),

Vu la délibération n°01 du 12 avril 2017 portant adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM),

Vu les statuts du Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) modifiés par arrêté préfectoral du 6 mars 2025,

Le SICTIAM exerce pour le compte de ses membres adhérents et sur tout ou partie de leur territoire cinq types d'activités :

Des missions d'ingénieries numériques liées à l'adhésion du au Syndicat (décrites à l'article 4.1 des statuts en vigueur)

- Des compétences à la carte qui s'exercent uniquement sur le territoire des Alpes Maritimes ou lorsque les compétences afférentes lui ont été transférées (décrites à l'article 4.2 des statuts en vigueur)
- Des prestations de services pour le compte de structures publiques et privées, autre que les membres adhérents (article 4.3)
- Un rôle de centrale d'achat (article 4.4)
- Des actions de soutien en faveur de l'innovation et de la transition numérique et énergétique.

Il est rappelé que la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a adhéré au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM) pour ses missions générales et n'a pas adhéré pour l'exercice des compétences à la carte. Ces compétences ont évolué depuis 2017, date d'adhésion de Provence Alpes Agglomération.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du syndicat, la communauté d'agglomération doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger à l'assemblée générale.

L'assemblée générale a pour mission d'élire les représentants du collège adhérents au sein du comité syndical.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Aux termes de l'article L5721-2 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical.

Il vous est proposé de désigner les délégués appelés à siéger au SICTIAM.

Les candidatures sont présentées en séance.

Les candidatures proposées sont :

Titulaires

DESJARDINS Lila
BONDIL Marc
ACCIAÏ Bruno

Suppléants

BAYLE Evelyne
NOTO Thierry
COCHET Brigitte

En l'absence de mention dans les statuts du syndicat mixte ouvert, les nominations auront lieu en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités au scrutin uninominal.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM) :

Titulaires

DESJARDINS Lila
BONDIL Marc
ACCIAÏ Bruno

Suppléants

BAYLE Evelyne
NOTO Thierry
COCHET Brigitte

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 8 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 AVR. 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-02_29042026